



# MUNICIPALITÉ DE BERRY

## AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ABITIBI  
MUNICIPALITÉ DE BERRY

### AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BERRY

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE** par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Berry tiendra une séance extraordinaire le 16 décembre 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil sise au 274, route 399.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027, 2028.

Donné à Berry, ce 3e jour de décembre 2025

Marie-Ève Strzelec DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Marie-Ève Strzelec, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berry résidant à Berry certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en respectant les modalités de publication prévue au règlement # 175. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3e jour de décembre 2025.

Marie-Ève Strzelec DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière